Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_30
LOTISSEMENT LA CONNELAIS : CONVENTION AVEC REDON AGGLOMERATION DEFINISSANT LES MODALITES DE CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DE COLLECTE DES EAUX USEES

Annexe : convention définissant les modalités techniques et financières de conception, mise en œuvre et transfert d'ouvrages de gestion des eaux usées réalisés par un maître d'ouvrage privé ou par un maître d'ouvrage d'une collectivité autre que REDON Agglomération

Rapport de Jean-Luc Lévesque adjoint en charge de la voirie, bâtiments, espaces verts, pilotage des opérations de travaux, gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_30-DE

Jean Luc Lévesque propose la signature d'une convention avec REDON Agglomération précisant les modalités de conception et mise en œuvre des ouvrages de collecte des eaux usées réalisés par l'aménageur afin de permettre ultérieurement leur intégration dans le patrimoine de l'Agglomération et leur exploitation dans le respect de la réglementation relative à la collecte des eaux usées. Elle définit également les modalités de transfert des emprises foncières dans le domaine public de l'Agglomération (s'il y a lieu)

L'Agglomération est associée à la définition du programme des ouvrages communs à réaliser dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement La Connelais.
La commune doit soumettre pour avis, préalablement à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, un dossier présentant les travaux.
La consultation ne pourra être engagée par la commune qu'après accord écrit de l'Agglomération qui devra répondre dans un délai de 4 semaines à compter de la date de réception du dossier.

L'Agglomération disposent du droit de contrôle sur tous les ouvrages. A ce titre, la commune doit informer l'Agglomération des dates d'exécution des travaux et l'inviter à participer aux réunions de chantier.

L'Agglomération devra être invitée aux opérations de pré-réception des travaux.

Le transfert des ouvrages devra faire l'objet de la part de la collectivité d'une demande préalable auprès de l'Agglomération.
La signature du procès-verbal de transfert vaudra remise des installations à l'Agglomération en vue de leur exploitation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Pichot à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci annexée définissant les modalités techniques et financières de conception, mise en œuvre et transfert d'ouvrages de gestion des eaux usées réalisés par un maître d'ouvrage privé ou par un maître d'ouvrage d'une collectivité autre que REDON Agglomération,

AUTORISE le Maire à signe tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

MAIRIE DE PIPRIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,